

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/2920
25 juillet 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



Dixième session

LISTE SUPPLEMENTAIRE DE QUESTIONS PROPOSEES POUR INSCRIPTION A
L'ORDRE DU JOUR DE LA DIXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE : QUESTION PROPOSEE PAR LA GRECE

APPLICATION A L'EGARD DE LA POPULATION DE L'ILE DE CHYPRE, SOUS
LES AUSPICES DES NATIONS UNIES DU PRINCIPE DE L'EGALITE DE DROITS
DES PEUPLES ET DE LEUR DROIT A DISPOSER D'EUX-MEMES

Lettre en date du 23 juillet 1955, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies

New-York, le 23 juillet 1955

Au nom du Gouvernement royal hellénique, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir, conformément à l'article 14 du règlement intérieur, inscrire sur la liste supplémentaire de questions à ajouter à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de l'Assemblée générale (dixième session), la question suivante :

"Application à l'égard de la population de l'île de Chypre, sous les auspices des Nations Unies, du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes."

Cette question, qui avait été inscrite à l'ordre du jour de la neuvième session de l'Assemblée générale, est encore en suspens à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée ayant décidé, par sa résolution 814 (IX) du 17 décembre 1954, de ne pas en poursuivre l'examen.

(Signé) Christian X. PALAMAS
Représentant permanent de la
Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies
